

LES ÉTAPES LES PLUS IMPORTANTES DE L'AFFAIRE ANCHICAYÁ



2001

La protection des droits collectifs de la communauté afro-descendante d'Anchicayá et la l'indemnisation des dommages causés par le déversement de boue dans la rivière ont été revendiquées par une **action collective**. Une action constitutionnelle qui, en 2001, lorsque les événements se sont produits, n'était pas très connue dans le système juridique colombien.

1

2009

Malgré la victoire juridique obtenue par la communauté en **2009**, celle-ci n'a pas pu se concrétiser. La réparation prévue a été bloquée par une série de procédures administratives et judiciaires qui ne prenaient pas en compte l'état de vulnérabilité et le statut de protection constitutionnel spécial de la communauté.

2

2018

En **2018**, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a décidé de traiter le cas 13.166 «Communauté afro-descendante de la rivière Anchicayá» pour déterminer conjointement sa recevabilité et le fond de l'affaire. Dans ce scénario, une prise de position est attendue sur : i) la vulnérabilité et l'état d'absence de défense et d'abandon des communautés afro-descendantes ; ii) l'impact que cela a sur l'accès à une justice efficace ; iii) la relation entre les droits de l'homme et les entreprises, entre autres questions d'intérêt.

4

2021

Octubre

En **octobre 2021**, la communauté Anchicayá a reçu le prix national des droits humains pour avoir été le processus collectif de l'année dans le pays.

6



2013

En **2013**, plusieurs rapporteurs spéciaux de l'ONU - le groupe d'experts sur les personnes d'ascendance africaine ; sur les entreprises et les droits de l'homme ; sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme ; sur le droit à l'alimentation, entre autres, ont présenté à l'État colombien une série de questions pour rendre compte de l'affaire devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. **Toutefois, ces questions n'ont pas été répondues en temps utile par l'État.**

3

Julio 2021

En **juillet 2021**, dans un arrêt du Conseil d'État, l'indemnisation des collectivités a été définitivement reconnue. Cependant, sa reconnaissance est faite dans une perspective qui contredit ce qui a déjà été prouvé au cours de la procédure administrative.

5

